Nations Unies A/S-23/2/Add.2 (Part IV)/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
6 juin 2000
Français
Original: anglais

Vingt-troisième session extraordinaire

Additif au rapport de la Commission de la condition de la femme, constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »*

Additif

Rectificatif

Ajouter les paragraphes ci-après à la fin du texte :

135 d) **Évaluer l'impact des programmes d'élimination de la pauvreté sur l'autonomisation des femmes pauvres, s'agissant de l'accès à la formation et à l'instruction, à l'emploi, à l'héritage et aux services sociaux ainsi que de l'accès à la terre, au revenu et au crédit, et les modifier en conséquence.**

135 e) *Créer des fonds pour le développement social afin de réduire au minimum les effets indésirables des programmes d'ajustement structurel et de la libéralisation du commerce sur les femmes et le fardeau disproportionné qui pèse sur les femmes pauvres;*

Reconnaissant que l'égalité entre les sexes est une condition sine qua non de l'élimination de la pauvreté, élaborer et appliquer, en consultation avec la société civile, des stratégies de réduction de la pauvreté tenant compte des différences entre les sexes et visant à régler les problèmes sociaux, structurels et macroéconomiques de manière cohérente et synergique, afin d'atténuer les effets négatifs éventuels des programmes d'ajustement structurel et des politiques de libéralisation du commerce international [et de réduire le coût social du processus de transition];

135 f) *Appuyer l'initiative de Cologne en faveur de l'allégement de la dette, et notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et la disposition selon laquelle l'argent économisé devrait être investi dans les programmes de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte des dimensions sexospécifiques;*

Appuyer l'initiative de Cologne en faveur de l'allégement de la dette, et notamment [~~l'initiative de Cologne en faveur de l'allégement de la dette, et notamment~~ **l'application rapide/en temps voulu de]** l'Initiative **[renforcée]** en faveur des pays pauvres très endettés et la disposition selon laquelle [~~la disposition selon laquelle~~ **veiller à ce que les fonds disponibles, y compris]** l'argent économisé **[par l'initiative en fa-**

* Avec le document A/S-23/Add.1, le présent document est le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les travaux de la reprise de sa troisième session. Le rapport final sera publié comme *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session extraordinaire, Supplément No 2* (A/S-23/2/Add.1/rev.1*)*.

veur de l'allégement de la dette,] devrait être [~~devrait être~~ **soient]** investis dans des programmes de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte [~~dans les programmes de lutte contre la pauvreté qui prennent en compte~~ **dans des stratégies globales de réduction de la pauvreté conçues en collaboration avec la société civile et intégrant]** des dimensions sexospécifiques. **[Ces stratégies devraient partir du principe que les inégalités entre les sexes entravent la croissance économique et le développement social et qu'il faudrait, notamment, envisager d'intégrer les sexospécificités dans les processus budgétaires];**

135 g) *Créer des formules de crédit assorties de formalités simplifiées et reposant sur des garanties adaptées aux besoins des femmes en matière d'épargne et de crédit;*

Créer, en partenariat avec le secteur privé le cas échéant, des formules de crédit et des services financiers assortis de formalités simplifiées et reposant sur des garanties et autres instruments financiers adaptés aux besoins des femmes en matière d'épargne, de crédit et d'assurance, quel que soit leur âge et le type d'entreprise dans lequel elles sont engagées;

136 a) *Soutenir la capacité des organisations non gouvernementales de femmes de mobiliser des ressources pour assurer le maintien de leurs activités de développement;*

Soutenir la capacité des organisations non gouvernementales [~~de femmes~~] de mobiliser des ressources pour assurer le maintien de leurs activités [~~de développement~~];

136 b) *Chercher à créer des partenariats en faveur de l'égalité entre les sexes entre les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les femmes et les hommes;*

[~~Chercher à~~] Créer des **[de véritables]** partenariats en faveur de l'égalité entre les sexes entre les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile **[les réseaux de communication et la presse]** et les femmes et les hommes;

136 c) **Créer avec les entreprises, les syndicats et autres organisations non gouvernementales des partenariats allant dans le sens des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et du contrat mondial proposé par le Secrétaire général;**

136 d) **Promouvoir et encourager de véritables partenariats entre les gouvernements et les organisations multilatérales, les institutions du secteur privé et les organisations non gouvernementales pour soutenir les initiatives de réduction de la pauvreté axées sur les femmes et les filles;**

136 e) *Soutenir le rôle d'intermédiaire joué par les organisations non gouvernementales qui mettent les établissements financiers en rapport avec les femmes défavorisées des zones rurales et urbaines;*

Soutenir [~~le rôle d'intermédiaire joué par les ONG~~] l'établissement de liens entre les établissements financiers et les femmes défavorisées des zones rurales et urbaines;

136 f) *Appuyer le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales de femmes dans la mise en œuvre d'Action 21 et dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la conception et le fonctionnement de mécanismes, programmes et dispositifs de gestion des ressources et de protection de l'environnement;*

Appuyer le rôle [~~critique~~ **crucial**] joué par les organisations non gouvernementales de femmes [~~les organisations non~~ [Les ONG]~~gouvernementales de femmes~~ **~~les femmes~~**] dans la mise en œuvre d'Action 21 et dans l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la conception et le fonctionnement de mécanismes, programmes et dispositifs de gestion **[durables]** des ressources et [~~de protection~~] de l'environnement;

136 g) **Reconnaître la nécessité de mener des campagnes d'information et de formuler des codes de conduite qui contribuent à intégrer une dimension sexospécifique dans le rôle social du secteur privé;**

137 a) **Reconnaître l'importance sociale de la famille et le rôle majeur souvent joué par les femmes du fait des soins dont elles entourent les membres de leur famille;**

137 c) **Assurer la protection de la famille, unité fondamentale de la société;** ~~*Note : il a été proposé au sein du Bureau élargi de fusionner, déplacer et regrouper les questions se rapportant à la famille, ou de laisser cette disposition ici*~~.

138 a) Promouvoir des programmes axés sur la santé et la vitalité des personnes âgées, qui mettent l'accent sur

l'indépendance, l'égalité, la participation et la sécurité des femmes âgées et donnent lieu à des recherches et à des programmes sexospécifiques qui puissent répondre à leurs besoins; **(APPROUVÉ)**

138 c) *Appuyer les efforts déployés par les organisations non gouvernementales pour mettre au point, au niveau local, des stratégies qui permettent de protéger les femmes de tous âges contre l'infection par le VIH et les autres maladies sexuellement transmissibles; dispenser des soins aux filles, aux femmes et à leur famille contaminées et mobiliser tous les secteurs de la collectivité;*

[À titre prioritaire, en particulier dans les pays les plus touchés, et en coopération étroite avec ~~Appuyer~~] Appuyer les organisations non gouvernementales dans les efforts qu'elles font pour **[renforcer l'éducation, les services et** ~~mettre au point des~~] mettre au point des stratégies **[de mobilisation] [à l'échelle]** des collectivités aux fins de la protection des femmes de tous âges contre l'infection par le VIH et les autres [~~autres~~] maladies sexuellement transmissibles **[, y compris la fourniture de préservatifs masculins et féminins, l'établissement de tests volontaires de dépistage du VIH et la prestation de conseils, intensifier la recherche sur les moyens de protection que les femmes puissent utiliser quand elles le souhaitent, tels que les microbicides et les vaccins, et assurer la diffusion de ces moyens de protection et de ces vaccins dès que possible]**; **[tout en tenant compte des droits et des responsabilités des parents,] [et]** dispenser des soins aux filles, aux femmes contaminées et à leur famille **[encourager un comportement sexuel responsable, y compris l'abstinence,]** et mobiliser tous les secteurs de la collectivité [~~et mobiliser tous les secteurs de la communauté~~]; [~~dispenser des soins aux filles, aux femmes contaminées et à leur famille et mobiliser tous les secteurs de la collectivité~~;]

138 d) **Permettre aux personnes contaminées par des maladies sexuellement transmissibles telles que l'infection par le VIH et les infections opportunistes qui y sont associées, comme la tuberculose, de bénéficier d'un traitement et de soins adéquats et d'un coût abordable et d'autres prestations, y compris d'un logement décent dans le cas des femmes et des filles souffrant de maladies sexuellement transmissibles comme le VIH/sida, notamment lorsqu'elles sont enceintes ou lorsqu'elles allaitent; apporter une assistance aux garçons et aux filles rendus orphelins par la pandémie de sida;**

138 e) *Mettre en place des dispositifs d'aide aux femmes et aux filles contaminées par le VIH ou atteintes du sida, notamment en ce qui concerne l'accès à des médicaments, à un logement et à un suivi médical appropriés;*

Mettre en place des dispositifs **[sexospécifiques]** d'appui **[aux femmes qui s'occupent de personnes souffrant d'affections graves, y compris le sida]**; [~~aux femmes et aux filles atteintes du VIH/sida, y compris en ce qui concerne l'accès à des médicaments, à un logement et à un suivi médical appropriés~~;] notamment en ce qui concerne l'accès à des médicaments, à un logement **[, à une protection sociale, à des soins]** et à un suivi appropriés, **[à l'intention des enfants, des adolescentes,]** des femmes **[et des familles]** contaminées [~~contaminées~~ **touchées]** par le VIH/sida;

138 e) *bis* **Prier les gouvernements, les organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de prendre rapidement des mesures efficaces en vue de sensibiliser l'opinion publique internationale et nationale concernant l'incidence sur les femmes et les filles du problème mondial de la drogue sous ses différents aspects et, à titre prioritaire, au niveau international, d'allouer davantage de ressources pour y remédier;**

138 f) *Aider les organisations non gouvernementales de femmes à fournir des services pour que les gouvernements soient mieux à même de tenir les engagements qu'ils ont pris à la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire et à sa première conférence quinquennale de suivi concernant l'accès à des soins de santé de qualité et d'un coût abordable, y compris les soins de santé en matière de reproduction et d'hygiène sexuelle, l'information et les services relatifs à la planification familiale et les soins maternels et les soins obstétriques essentiels;*

[Renforcer la capacité des gouvernements, notamment en] Aider **[aidant]** les organisations non gouvernementales féminines à fournir des services pour que les gouvernements soient mieux à même de [~~pour que les gouvernements soient mieux à même de~~] tenir les engagements **[internationaux] [concernant l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux de la femme, y compris leurs droits en matière de sexualité et de reproduction]** pris à **[Beijing]** la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire et à sa première conférence quinquennale de suivi [~~à la Conférence internationale sur la population et~~

~~le développement du Caire et à sa première conférence quinquennale de suivi~~ **à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes] [et aux conférences connexes des Nations Unies]** concernant l'accès à des services de santé de qualité et d'un coût abordable [~~à des services de qualité et d'un coût abordable~~, **aux services sociaux ayant un lien avec la santé, notamment ceux concernant l'éducation, l'eau potable et les moyens d'assainissement, la nutrition, la sécurité alimentaire]**, notamment pour ce qui est de la santé en matière de reproduction et de l'hygiène sexuelle, de l'information et des services en matière de planification familiale **[exempts de toute forme de coercition]**, et des soins maternels et des soins obstétriques **[et néonatals]** essentiels [~~en ce qui concerne l'accès à des services de santé de qualité et d'un coût abordable, y compris pour ce qui est de la santé en matière de reproduction et de l'hygiène sexuelle, de l'information et des services en matière de planification familiale ainsi que des soins maternels et des soins obstétriques essentiels~~];